



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

Assemblée Générale à DER NATURE-51 Samedi 04 septembre 2021

Le Président ouvre la séance à 10 h en remerciant l'assistance d'être venue à cette Assemblée Générale de la LPO Champagne-Ardenne 2020, cette AG étant particulière en raison des dispositions imposées par la crise Covid 19.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de désigner deux personnes scrutatrices et un secrétaire de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Valérie Michel et Corine Deravet

Secrétaire : Louis Parisel

Rapport moral par le Président de la LPO Champagne-Ardenne Etienne CLEMENT.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez vous rendre compte de l'activité de l'association durant l'exercice 2020 et examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Passons maintenant au rapport moral.

Au regard des difficultés qu'elle nous a imposées durant 10 de ses 12 mois, il serait tentant et facile de décréter que 2020 est une année à oublier. Nous avons pour autant certains enseignements à retirer de cette période. De nouvelles expressions sont ainsi apparues dans notre lexique quotidien. Nous avons ainsi appris à :

- pratiquer la "distanciation sociale voire physique",
- à revenir chercher notre masque et/ou notre attestation oubliée au domicile avant de sortir pour aller chercher le pain,
- à télé-travailler avec ou sans enfants à bord,
- à nous organiser en mode "dégradé",
- à couper nos micros lorsque nous n'avions pas à intervenir lors de nos réunions en "visio"...

Prenons ce dernier point en exemple : nous avons des leçons à tirer de cette année où nous avons été contraints à nous adapter. Cette technologie, bien qu'aléatoire, devra-t-elle être abandonnée lorsque la situation reviendra "à la normale" ? Si elle n'est pas sans impact et si elle ne doit pas remplacer l'ensemble de nos rencontres "en présentiel", elle évite toutefois de nombreux déplacements sources de rejets, de fatigue et de risques tout en permettant un gain de temps et la continuité de certaines de nos activités.

En bouleversant nos vies quotidiennes, nos relations humaines et nos organisations, 2020 nous offre une belle occasion de réinterroger certaines de nos pratiques et nos modèles dominants.

Malgré ces contraintes et la complexité qu'elles ont engendrées, nous sommes loin d'être restés inactifs comme en témoigne notre rapport annuel d'activités. La grande majorité de nos suivis a ainsi pu être engagée et menée à terme par notre équipe salariée (que je remercie et félicite au passage) étayée dans certains cas par nos bénévoles (que je remercie et félicite tout autant). Ce travail essentiel de terrain implique bien souvent un soutien administratif tout aussi important. Ce fût particulièrement le cas en 2020 où il a fallu contacter et quelque fois négocier avec chaque département pour obtenir des dérogations au confinement. Si fastidieuses et chronophages soient elles, ces démarches nous ont permis de légitimer, s'il le fallait encore, l'intérêt de nos actions. A l'image de nos "busardeux" qui se sont vus accorder l'autorisation d'aller poser leurs cages au milieu des champs de céréales directement par la Ministre Elisabeth BORNE. De bonne augure sans doute puisque l'année fût exceptionnelle avec près d'un millier de jeunes busards préservés grâce à cette action qui aura mobilisé les bénévoles plus de 6000 heures sur le terrain.

Cette envie de s'impliquer au profit de la faune, s'est également traduite par un nombre record de volontaires participants au comptage de grues cendrées sur le lac du Der avec pas moins de 7 nouveaux jeunes compteurs qui sont venus renforcer l'équipe coordonnée par Louis PARISEL.

Réactivé à la veille du confinement, le Groupe local SAINT-DIZIER-DER et PERTHOIS n'a pas pu encore trouver son rythme de croisière. Les idées, les envies et les motivations ne manquent pas et fort de sa quarantaine de membres il devrait pouvoir égrainer son calendrier d'actions dès que la situation le permettra.

C'est forcément le secteur des animations qui a davantage pâti de ces circonstances sanitaires inédites. Au regard des contraintes et de leurs évolutions successives, il aurait été tentant de baisser les bras et facile de faire une année blanche. Pour autant, là aussi nous avons su nous adapter pour poursuivre notre mission de sensibilisation auprès de différents publics. Dans ce contexte si particulier, nous avons néanmoins accueilli près de 2 000 personnes lors de nos différents rendez-vous et maintenu l'organisation de la Fête de la Grue, l'une des rares si ce n'est la seule manifestation qui s'est tenue sur le lac du Der l'an dernier.

2020 fût donc une parenthèse loin d'être enchantée mais ne fût pas une année totalement noire, toute expérience étant source d'enseignements à tirer au profit de l'avenir.

Si on ne connaît toujours pas avec certitude la source du virus à l'origine de cette pandémie, il est aujourd'hui admis que ses formes antérieures ont circulé chez les animaux sauvages. Pour autant, il serait trop aisé d'incriminer la faune. L'émergence d'une telle pandémie révèle des déséquilibres majeurs liés à de profondes modifications sociales et environnementales. Notre expansion, nos activités et nos comportements sont assurément les principaux vecteurs de ce virus.

Dans une société ultra-mondialisée à bientôt 8 milliards d'êtres humains (1 milliard de + tous les 13 ans) , c'est donc bien la manière dont nous considérons le sauvage et la place que nous lui laissons qui est à réinterroger au risque de voir l'histoire se répéter.

Ce début d'année 2021 a justement vu l'adoption d'un projet de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale. Le texte présenté à l'Assemblée nationale indique ainsi dans

son introduction que « le code rural et de la pêche maritime reconnaît dès 1976 l'animal comme un être sensible, qui doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. En 2015, la notion est étendue au code civil, qui reconnaît aux animaux la qualité « d'êtres vivants doués de sensibilité ». Cette reconnaissance garantit un certain nombre de droits aux animaux, et impose à leurs propriétaires un certain nombre d'obligations à leur égard ».

Vous aurez remarqué par vous-même qu'il est exclusivement question d'animaux de compagnie ou d'élevage puisque considérés en tant que biens. Profitant de cette initiative notre association avait pourtant avancé plusieurs amendements concernant la faune sauvage. Il était ainsi proposé l'abrogation de la vénerie sous terre et de la chasse à la glu, procédés de chasse particulièrement cruels. Las, ces propositions ont été rejetées sans même avoir été étudiées.

Ce qui provoquerait donc légitimement un tollé général s'il s'agissait d'un chien ou d'un chat, n'est donc même pas discutable dès lors que cela concerne un blaireau ou une grive. Loin des yeux, loin du cœur dit-on !

La sphère législative refusant ce débat, il n'est donc pas étonnant que la LPO se soit alors tournée vers le pouvoir judiciaire qui n'a pas tardé à trouver ses arguments pertinents et à interdire dans un premier temps la chasse à la glu puis dans un second temps, à rendre illégales d'autres pratiques dites « traditionnelles » de chasse.

Au passage, rappelons que notre association ne demande ici que l'application de la législation européenne en matière de protection des oiseaux.

2021 a également vu des avancées notoires sur un dossier que nous portons depuis de nombreuses années, celui des haies. Rappelons que depuis 1950, plus de 70% des haies ont disparu des paysages français. Instigateur de cette politique qui visait au développement de ce que l'on appelait à l'époque la "motorisation des campagnes", Edgar PISANI, le père des grandes orientations agricoles d'après-guerre, reconnaissait lui-même à la fin de sa vie les travers de ce système axé sur le seul productivisme.

« Je m'accuse d'avoir trop insisté sur le remembrement ; pour moi, j'ai suivi mes ingénieurs du Génie Rural, je ne leur en fais pas reproche, c'était moi le responsable. Pourquoi le remembrement ? pour moi, je voyais une haie qui sépare 2 parcelles et qu'il fallait supprimer. J'ignorais que souvent, cette haie, c'était un ruisseau. En supprimant la haie, on créait un problème, je ne m'en suis rendu compte qu'après ».

Si ces dernières années, il connaît heureusement un ralentissement, le rythme de ces destructions se poursuit toutefois. Preuve en est, les actions en justice que nous portons régulièrement suite à des alertes de riverains qui ne supportent plus ces atteintes à leur environnement de proximité.

Le plan de relance initié par le gouvernement pour contrer les effets économiques de la crise sanitaire prévoit un programme dédié à la plantation de haies sur les espaces agricoles.

L'objectif de cette mesure est de parvenir à la plantation de 7000 km de haies sur la période 2021-2022. A l'échelle du Grand-Est, ce sont 750 km qui devraient être replantés auxquels s'ajoutent les actions portées par la Région dans le cadre du programme Trame Verte et Bleue soit 1000 km au total. Dans la mesure où nous militons depuis de nombreuses années pour une meilleure prise en compte et pour la préservation de ces milieux, il est heureux que

nos décideurs aient choisi d'intégrer cette mesure dans le plan de relance, mesure dans laquelle nous sommes bien évidemment impliqués puisque nous portons une action en partenariat avec un collectif d'agriculteurs et l'association Bio Grand Est.

Puisse cette prise de conscience s'appliquer également à d'autres milieux (forêts, prairies...) dont les évolutions dans les pratiques de gestion nous inquiètent également fortement.

Par ailleurs et comme vous pourrez le constater dans la liste des revendications que je vous demanderais d'approuver à la suite de ce rapport, nous militons depuis plusieurs années pour la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies entre le 15 mars et le 31 juillet comme c'est déjà en cours pour les agriculteurs et le cas dans les deux départements alsaciens. D'après nos informations, un arrêté préfectoral reprenant cette demande pourrait être très prochainement pris en Haute-Marne. Par ailleurs, nous avons engagé un travail avec la DREAL pour que ces dispositions puissent être étendues à terme à l'ensemble des départements du Grand Est.

Nous faisons en sorte que certains points avancent. Pour autant ces "petites" victoires arrachées ne seront pas suffisantes si la succession des différents plans et stratégies en faveur de la biodiversité ne se concrétisent pas davantage sur le terrain où nous constatons toujours chaque jour l'effondrement des populations des espèces autrefois courantes.

Ainsi et pour seul exemple, espèce emblématique de la forêt vosgienne voisine, le Grand Tétras est au bord de l'extinction puisqu'une dizaine d'individus seulement ont été contactés lors du dernier recensement.

Contrairement au dérèglement climatique dont les tendances actuelles ne s'infléchiront malheureusement et au mieux, que sur le long terme, la capacité de résilience des écosystèmes laisse pourtant espérer des effets rebonds relativement rapides.

Les solutions sont connues : stopper la destruction des habitats, changer de modèle agricole et alimentaire, changer de modèle économique, renforcer le droit pour protéger le vivant, évaluer précisément l'impact environnemental des politiques et des projets de développement.

Ces solutions impliquent l'engagement de politiques cohérentes et allant au-delà de l'incitatif. Nos décideurs en ont-ils les moyens et la volonté ?

J'en doute malheureusement en considérant :

- La manière dont la récente loi climat a été détricotée en dépit des enjeux et des urgences auxquels elle était censée répondre (je vous renvoie au dernier rapport du GIEC)
- Le peu de cas et de prise en compte des propositions faites par la convention citoyenne pour le climat que le gouvernement, qui était pourtant à l'origine de cette démarche, s'était engagé à reprendre sans filtre

Pour autant, que cet aveu de faiblesse ne nous empêche pas de poursuivre nos différentes missions et d'avancer à notre rythme.

Etienne CLEMENT

Président LPO Champagne-Ardenne et Grand Est

Le rapport moral est mis au vote et accepté à l'unanimité.

Le Président Etienne CLEMENT donne ensuite la parole à Christophe Hervé qui présente un diaporama des principales actions réalisées durant l'année 2020. Il rend hommage aux bénévoles de notre association qui compte plus de 150 membres actifs et aux salariés présents. Il explique aussi les adaptations qui ont été nécessaires pour mener à bien la charge de travail dans ce contexte difficile. Il explique également les autorisations obtenues pour différentes activités bénévoles reconnues comme activités d'utilité publique. Belle reconnaissance pour notre association.

Le rapport d'activités est accepté à l'unanimité. Il se trouve également sur le site internet de notre association et a été distribué aux personnes présentes.

Présentation des comptes 2020 par Madame LEBONVALET (Expert-Comptable).

« C'est pour moi toujours un plaisir de présenter les comptes de la LPO Champagne-Ardenne depuis plus de 20 ans »

« La LPO Champagne-Ardenne a une structure très saine, est bien gérée et rigoureuse »...

Quelques chiffres importants et significatifs : Les heures de bénévolat se chiffrent à plus de 8 000 h, ce qui équivaut à la somme de 122 920 €. Les abandons de frais des bénévoles sont chiffrés à 35 528 €. La LPO Champagne-Ardenne dispose de 544 500 euros de fonds de roulement, d'une réserve de 7,4 mois de charges et d'un excédent de 26 582 euros.

La situation est tout à fait saine et le budget 2021 est à l'équilibre.

Madame LEBONVALET précise que, « dans le contexte actuel, notre association fait partie des rares associations pour lesquelles la crise covid n'a pas eu d'impact visible.

Didier Genevois, trésorier de l'association, lit le rapport de Madame LAMOUREUX (excusée), commissaire aux comptes qui confirme le bilan positif de notre association et précise *« nous certifions que les comptes sont réguliers et sincères... »*

Le bilan financier est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Le président passe ensuite au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion. Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 26 581,88

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. LPO Champagne Ardenne. Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- excédent 2020 s'élevant à 26 581,88 €, au compte réserves pour fonds de roulement.

La réserve fonds de roulement est ainsi portée à la somme de 288 285,94 €

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

SXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est adoptée par l'assemblée.

Renouvellement du tiers du Conseil d'Administration

Les six membres sortants du Conseil d'Administration sont :

Bryan Geoffroy, Josianne redont, Jacqueline Gillet, Michel Picard, Véronique Chemin et Damien Lecompte

Ils sollicitent tous un nouveau mandat et présentent devant l'assemblée, leur motivation.

Valérie Michel et Jean-Loup Foucher, administrateurs élu en 2019, ont décidé de démissionner pour raisons personnelles et se retirent. Léa Schlemmer et Aurore Thourault, ont postulé au Conseil d'Administration. Elles présentent également leurs motivations devant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut comporter 18 membres. Avec 6 sortants et deux démissions, il reste à 10. Il y a donc 8 candidats volontaires et afin de conserver l'équilibre actuel et son renouvellement par tiers, le CA propose que 6 candidats soient élus pour 3 ans et deux pour un an afin de terminer les mandats de Valérie Michel et Jean-Loup Foucher.

Résultats sur 68 votants :

Bryan Geoffroy	68 voix	réélu 3 ans
Josianne redont	68 voix	réélue 3ans

Jacqueline Gillet	68 voix	réélue 3 ans
Michel Picard	68 voix	réélu 3 ans
Véronique Chemin	68 voix	réélue 3 ans
Damien Lecompte	68 voix	réélu 3 ans
Léa Schlemmer	68 voix	élue 1 an
Aurore Thourault	68 voix	élue 1 an

Questions diverses écrites des adhérents.

Les haies existaient.

Elles ont été arrachées par les agriculteurs et parfois avec des subventions !!

Les talus ont été rasés. Tout cela se fait sans le moindre contrôle, ce qui n'est pas normal car le sol est un bien national.

Il faudrait mettre en place des commissions départementales d'environnement chargées d'autoriser ou non toute modification du sol sur la base de normes établies au plan régional.

Ces normes devraient prévoir la présence de haies à remettre en place partout où elles ont été arrachées.

L'esprit de Kolkhoze a envahi les cerveaux au détriment de tous.

Michel BAUDIER (Vouzier 08)

Notre président précise que la réponse est dans son rapport moral et dans le rapport d'activités. « *On replante des haies dans le cadre de la TVB, on accompagne les collectivités et les collectifs. Il demande aux personnes de l'Assemblée de signaler les cas de destruction de haies. Il rappelle que, chaque année, notre association porte plainte contre ces abus...* »

Cette assemblée générale est également l'occasion de rappeler un certain nombre de nos revendications que je vous propose de voter pour qu'elles soient présentées et reprises le 2 octobre prochain à l'AG de la LPO Grand Est.

1. Pour la mise en place d'une étude sur l'impact du silure sur l'avifaune dans le Grand Est.

Menée entre mi-juin et mi-juillet 2019 sur quelques 700 sites dans le Grand Est, notre enquête « Oiseau de l'année » révèle une chute importante des effectifs de Grèbe huppé dans notre région. Parmi les hypothèses évoquées (niveau d'eau, dérangements), la prédation exercée par le silure est également mise en avant. Omnivore et opportuniste, ce poisson a aujourd'hui colonisé la plupart de nos rivières et de nos plans d'eau. S'il est majoritairement piscivore, ce prédateur opportuniste ne dédaigne pas les oiseaux.

2. Pour l'interdiction de la chasse des espèces en déclin

La France détient le triste record du nombre d'espèces d'oiseaux chassées (64 alors que la moyenne européenne est de 24).

Malgré les préconisations des experts scientifiques, en infraction vis-à-vis des Directives européennes et contre l'avis des français qui s'expriment régulièrement majoritairement lors des consultations publiques, la France autorise le tir d'espèces en mauvaise état de conservation telle que la Tourterelle des bois qui a perdu 80% de ses effectifs en trente ans.

3. Pour la généralisation de la période d'interdiction d'intervention sur les haies

Sites de reproduction, de nourrissage et de refuge pour de très nombreuses espèces d'animaux, les haies représentent un petit écosystème en soi. Dès la fin de l'hiver, elles sont colonisées par un cortège d'oiseaux qui y construisent leurs nids. La LPO Champagne-Ardenne constate chaque année que des travaux d'élagage ou de taille voire d'arrachage sont réalisés en période de reproduction.

L'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes pratiques agricoles et environnementales interdit la taille des haies entre le 1er avril et le 31 juillet

Depuis 2002 dans le Bas Rhin et depuis 2012 dans le Haut Rhin il est interdit de tailler ou d'arracher toute haie après le 15 mars et jusqu'au 31 juillet.

4. Pour l'instauration de deux jours sans chasse dans chaque département de l'ex région Champagne-Ardenne

La France se distingue des autres pays européens par le fait qu'elle autorise la chasse tous les jours de la semaine en période de chasse.

- Au Royaume-Unis et au Pays-Bas elle est interdite le dimanche,
- En Suisse, la chasse est au niveau des cantons. La moyenne de jours sans chasse est de 2,5.
- En Italie, deux jours sans chasse sont institués,
- En Espagne, la chasse est autorisée en moyenne 3 jours par semaine,

En 2000, la loi Voynet avait instauré un jour sans chasse en l'occurrence le mercredi. Le Conseil constitutionnel avait estimé qu'une telle disposition était justifiée considérant qu'il s'agissait d'un motif d'intérêt général. Malheureusement et suite à la mobilisation du lobby de la chasse, cette interdiction de chasser le mercredi fut supprimée par le législateur trois ans plus tard, dès 2003

Ces jours de non chasse répondent à une exigence démocratique de donner aux autres utilisateurs de la nature, notamment promeneurs, une garantie minimum de tranquillité et de sécurité certains jours lors de leurs sorties dans la nature.

5. Pour l'extension du réseau des Réserves naturelles régionales et la création d'un réseau de forêts en évolution libre

- Les zones à "fortes" protections réglementaires telles que les *réserves Naturelles Nationales ou Régionales...* représentent plus de 28 000 hectares, soit 0,5 % du territoire régional. Cela reste toutefois bien inférieur à la moyenne nationale (1,5 %) ¹.
- L'instauration de forêts en évolution libre reste encore marginale. Nous demandons la mise en place de 5% environ de la surface forestière régionale en libre évolution comme cela existe déjà de l'autre côté de la frontière en Allemagne.

6. Pour apporter notre soutien à l'association Francis Hallé qui conduit un projet de renaissance d'une forêt primaire en Europe de l'ouest sur un territoire de 70 000 hectares. Projet au caractère unique qui rejoint par les objectifs généraux qu'il poursuit, les enjeux principaux qui sont au cœur de nos actions.

¹ Diagnostic territorial du Grand Est – synthèse de l'état des lieux et enjeux – page 27 – Décembre 2018

Les 6 motions sont validées à l'unanimité par l'assemblée.

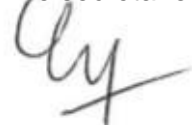
Elles seront portées à la connaissance de la préfecture, des élus, de la DREAL et de la presse.

Le Président remercie toutes les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale 2020 de notre association close.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be the letters 'Cly' followed by a horizontal line and a small flourish.